



LASSAC officiel

Billet n° 8

7 octobre 2010

LA VEDETTE DU JOUR ... SÉCHÉ Environnement

Choisi par le SYDOM 11 pour construire et exploiter le projet -controversé- de méga décharge à LASSAC, SÉCHÉ Environnement se dépeint volontiers comme une entreprise familiale.



Déjà, dans le [billet n° 3](#), les impatients d'informations étaient invités à associer, sur n'importe quel moteur de recherche sur internet, " Séché Environnement " avec " Stocamine ", " Probo Koala " ou " Pcb du Rhône ".

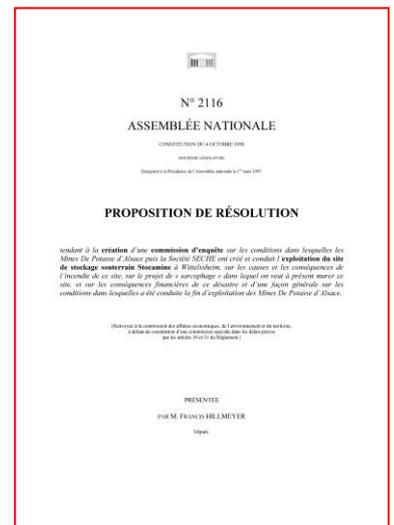
Dans chacune de ces affaires, où le traitement des déchets a généré des sommes d'argent colossales, au nom et sur le dos de l'intérêt général ou de l'environnement, Séché a apporté son " savoir-faire ".

Aujourd'hui, par deux fois, l'actualité rapporte une image lamentable, peu compatible avec l'intérêt général.

Le scandale STOCAMINE ... refait surface :

STOCAMINE était la rencontre d'une " *volonté nationale* " de disposer d'un stockage de déchets de classe 0 (dans des galeries souterraines) et du déclin de l'activité des Mines de Potasse d'Alsace (MDPA).

Un incendie a stoppé net l'aventure, qu'une [proposition de résolution](#) de l'assemblée nationale résume parfaitement : " *Aujourd'hui, cette affaire ressemble à un énorme gâchis où l'EMC [Entreprise Minière et Chimique] semble-t-il a brusquement racheté les parts vendues à SÉCHÉ et veut se séparer de ce Stocamine gênant à tous points de vue* ".



Le [rapport officiel](#), publié fin septembre 2010, évalue (page 9) le coût de la mise en sécurité entre 80 millions d'euros (déstockage) et 20 millions d'euros (confinement) avec un risque de pollution de la nappe phréatique estimé dans environ 700 ans (page 16) !

Pourquoi un tel gâchis ? La réponse est apportée en page 29 du [jugement](#) dont la lecture révèle tout le mécanisme de la fraude : " *la volonté d'accepter à tout prix les déchets adressés à STOCAMINE par l'un des actionnaires principaux de la Société (SÉCHÉ Environnement détenant plus de 30% du capital de STOCAMINE)* ".

Le procureur avait souligné que " dès l'arrivée de Séché Environnement dans le capital, il y avait **une pression plus forte sur les résultats** ".



Séché Environnement s'est empressé de " revendre " ses parts à EMC pour un euro, selon une convention " ayant pour **principal objectif de limiter les possibilités de recours en recherche de responsabilité ...** "

La responsabilité revient donc à l'État, après la reprise des parts d'EMC (décret 2004-1286) puis la dissolution et la mise en liquidation d'EMC (décret 2005-1559), et la reprise de MDPA en direct, dont STOCAMINE est devenue filiale à 100 %.

Séché Environnement prône la participation du public ... dans l'affaire, le public participera jusqu'à 80 millions d'euros, avec un risque de pollution dans 700 ans !

Transfert suspect de déchets dangereux par le groupe Séché :

Depuis le mois de mai 2010, une investigation, soutenue par le Cniid (Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets) et les Amis de la Terre, a été menée aux côtés de l'association Equipe de Gauche (EDG) de Cesson Sévigné, mettant en lumière **les pratiques peu scrupuleuses de ce groupe industriel** en matière de transport de déchets.

Objets de l'investigation menée par les associations, des résidus (classés déchets dangereux) produits à Salaise sur Sanne (Isère) seraient emmenés en containers jusqu'à la plateforme de transit de marchandises de la société Brangeon située à Rennes (Ille et Vilaine) alors même que cette plateforme ne disposerait pas de l'autorisation obligatoire pour accueillir des déchets dangereux. **Le transfert se ferait donc dans l'illégalité.**

Plus de renseignements, avec film et photos, sont directement consultables sur les sites suivants, d'où est issue l'information :

- [CNIID](#)
- [ADENCA](#)
- [bakchich.info](#)

Séché Environnement : ça c'est une vedette !

